

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 771****27 juillet 2004****SOMMAIRE**

3 «C» S.A., Oberanven .....	36970	H.L.R. S.A., Mamer .....	36991
Advisor Services International, S.à r.l., Luxembourg .....	36995	H.L.R. S.A., Mamer .....	36991
Axella Holdings S.A., Luxembourg .....	36982	H.L.R. S.A., Mamer .....	36991
Bacob Re S.A., Luxembourg .....	36977	Habentia, S.à r.l., Schifflange .....	36969
Bacob Re S.A., Luxembourg .....	36977	Harfang, S.à r.l., Luxembourg .....	36991
Basefi S.A., Luxembourg .....	36986	Harfang, S.à r.l., Luxembourg .....	36991
C.H.D. Luxembourg S.A., Luxembourg .....	37003	Harfang, S.à r.l., Luxembourg .....	36991
Christian Meyer, S.à r.l., Moestroff .....	36962	Immo Asars, S.à r.l., Mondercange .....	37003
Christian Meyer, S.à r.l., Moestroff .....	36962	Ingelux S.A., Luxembourg .....	37001
Christian Meyer, S.à r.l., Moestroff .....	36962	Invista North America, S.à r.l., Luxembourg .....	36966
Christian Meyer, S.à r.l., Moestroff .....	36962	Invista, S.à r.l., Luxembourg .....	36968
CYBE S.A., Centre Cyberentreprises Européen, Bettembourg .....	37004	Kletta Holding S.A., Luxembourg .....	36988
Een Härz fir Kriibskrank Kanner, A.s.b.l., Duedelange .....	36980	LRP Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	37000
Era Gdl, S.à r.l., Luxembourg .....	36994	Lux Business Management, S.à r.l., Luxembourg .....	37000
Era Gdl, S.à r.l., Luxembourg .....	36994	Lux Konzern, S.à r.l., Luxembourg .....	37001
Era Gdl, S.à r.l., Luxembourg .....	36994	M.V.M., S.à r.l., Niederanven .....	36990
Era Gdl, S.à r.l., Luxembourg .....	36995	Modjo S.A., Luxembourg .....	36962
Era Gdl, S.à r.l., Luxembourg .....	36995	Navilux Schifffahrt, S.à r.l., Wasserbillig .....	36992
e-Xstream engineering (L), S.à r.l., Foetz .....	36963	P.P.I.L. S.A., Luxembourg .....	36984
Fiba Holding S.A., Luxembourg .....	37007	P.P.I.L. S.A., Luxembourg .....	36984
Fiba Holding S.A., Luxembourg .....	37008	P.P.I.L. S.A., Luxembourg .....	36985
FO DBH S.A., Steinfort .....	36970	P.P.I.L. S.A., Luxembourg .....	36985
Fondation Nicolas Lanners, Mamer .....	36970	Papeterie en Gros Toepke, S.à r.l., Howald .....	36962
Fondation Nicolas Lanners, Mamer .....	36971	Patrimocity S.C.I., Fentange .....	36978
Fondation Nicolas Lanners, Mamer .....	36972	Primagaz G.D. Luxembourg S.A., Luxembourg .....	36980
Fondation Nicolas Lanners, Mamer .....	36972	Risk Partner S.A., Luxembourg .....	36980
Fondation Nicolas Lanners, Mamer .....	36973	Saint-James, S.à r.l., Luxembourg .....	36989
Fondation Nicolas Lanners, Mamer .....	36974	SIG Holding S.A., Luxembourg .....	36988
Fondation Nicolas Lanners, Mamer .....	36974	Sucal, S.à r.l., Roeser .....	36988
Fondation Nicolas Lanners, Mamer .....	36975	Sucal, S.à r.l., Roeser .....	36988
Fondation Nicolas Lanners, Mamer .....	36976	Teigur Holding S.A., Luxembourg .....	36994
Fontaine Blanc Holding S.A., Luxembourg .....	36982	TMF Luxembourg S.A., Luxembourg .....	36981
FP Temp Holding S.A., Luxembourg .....	36982	TMF Participations, S.à r.l., Luxembourg .....	37001
General Construction and Development Holdings S.A., Luxembourg .....	37007	Tobrook Distribution S.A., Luxembourg .....	36994
GeoSat 2 S.A., Luxembourg .....	36977	Trameco, S.à r.l., Pétange .....	37002
GeoSat 3 S.A., Luxembourg .....	36977	Trameco, S.à r.l., Pétange .....	37003
		Vial Partners S.A., Luxembourg .....	36993
		Voxtron Holdings S.A., Luxembourg .....	37000
		Zimmermann & Fils, S.à r.l., Echternach .....	37005

**PAPETERIE EN GROS TOEPKE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 45, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 41.053.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juin 2004.

Signature.

(044028.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**CHRISTIAN MEYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Moestroff, 12A, route de Diekirch.  
R. C. Diekirch B 2.713.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 10 mai 2004, réf. DSO-AQ00129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moestroff, le 28 mai 2004.

Signature.

(902040.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juin 2004.

---

**CHRISTIAN MEYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Moestroff, 12A, route de Diekirch.  
R. C. Diekirch B 2.713.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 10 mai 2004, réf. DSO-AQ00130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moestroff, le 28 mai 2004.

Signature.

(902041.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juin 2004.

---

**CHRISTIAN MEYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Moestroff, 12A, route de Diekirch.  
R. C. Diekirch B 2.713.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 10 mai 2004, réf. DSO-AQ00131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moestroff, le 28 mai 2004.

Signature.

(902042.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juin 2004.

---

**CHRISTIAN MEYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Moestroff, 12A, route de Diekirch.  
R. C. Diekirch B 2.713.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 10 mai 2004, réf. DSO-AQ00132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moestroff, le 28 mai 2004.

Signature.

(902043.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juin 2004.

---

**MODJO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 15, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 88.340.

Le bilan du 19 juillet au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043822.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**e-Xstream ENGINEERING (L), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, Z.I. rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 100.926.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

e-Xstream ENGINEERING S.A., une société ayant son siège à Ottignies-Louvain-La-Neuve, B-1348, Place des Sciences, 4, Belgique.

Fondateur ici représenté par Monsieur Roger Assaker, administrateur de sociétés, demeurant Arlon (B-6700 Waltzing-Arlon), Chemin de la Rentertkapell, 9, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société est dénommée e-Xstream ENGINEERING (L), S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger, le développement, l'implémentation, l'utilisation, la diffusion et la commercialisation de logiciels de simulation numérique, ainsi que la recherche, la formation et l'assistance nécessaire pour leur intégration et utilisation dans tout cycle de développement de processus, matériaux et produits, tant de haute technologie que de grande consommation et ce, dans tous les domaines.

De manière plus générale, la Société a également pour objet la recherche, le développement, la fabrication, le commerce, la production, la représentation, le marketing, la diffusion, le conditionnement de tous produits, articles, informations et matériels relevant de près ou de loin des méthodes et outils de simulation numérique, en ce compris l'aide aux entreprises, instances légales et organismes publics ou privés.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La Société pourra exercer tous mandats relatifs à l'administration, à la gestion, à la direction, au contrôle et à la liquidation de toutes sociétés ou entreprises.

Elle peut s'intéresser par tous moyens à toutes affaires, entreprises ou sociétés dont l'objet social est identique, connexe ou analogue au sien, ou qui sont de nature à favoriser les développements de son entreprise ou l'écoulement de ses produits. La Société peut, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser toutes activités ou opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Foetz, au Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans la localité et en tout autre lieu du Grand-Duché par décision du Conseil de Gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

## Gérance

### Le Conseil de Gérance

**Art. 11.** La gestion de la Société est assurée par un Conseil de Gérance, composé de membres associés ou non, nommés en assemblée générale, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les membres du Conseil de Gérance désigneront en leur sein un Gérant Effectif, dit également Gérant Technique, à qui sera délégué la gestion active et journalière des affaires de la Société, et un Président du Conseil.

Le premier Gérant Effectif et le premier Président du Conseil pourront être nommés par l'assemblée générale des associés.

Les membres du Conseil de Gérance peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par décision prise à une majorité qualifiée de trois quarts des voix.

Les pouvoirs et rémunérations des membres du Conseil de Gérance éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un membre du Conseil de Gérance ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Les décisions du Conseil de Gérance

**Art. 13.** Les décisions sont prises en réunions du Conseil de Gérance.

#### 1) Délibération en général

A. Sauf dans les cas visés au paragraphe 2) du présent article, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des résolutions que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée.

Chaque membre du Conseil de Gérance peut, par lettre, télex, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication qui se matérialise par un document écrit, donner à un autre membre du Conseil de Gérance, le pouvoir de le représenter à une réunion du conseil et d'y voter à sa place.

Toutefois, aucun membre du Conseil de Gérance ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

Sauf dans les cas visés au paragraphe 2) du présent article, les décisions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité ordinaire des voix.

Si, dans une réunion du conseil, valablement composée, un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou leurs mandataires s'abstiennent de voter, les décisions seront valablement prises à la majorité des voix des autres membres du conseil présents ou représentés.

Il est précisé que, en cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion du conseil n'est pas prépondérante.

B. Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les membres du Conseil de Gérance pourront délibérer et prendre toutes décisions par consentement unanime exprimé par écrit.

Dans cette hypothèse, un projet de décision, précédé d'un exposé des motifs circonstancié, vaudra résolution si, communiqué simultanément aux membres du conseil de gérance, il est approuvé par écrit inconditionnellement et à l'unanimité par ceux-ci.

Il ne pourra cependant être recouru à cette procédure pour l'établissement des comptes annuels et ou pour toute décision du conseil devant être constatée par un acte authentique.

#### 2) Majorité spéciale

Les décisions qui concernent les matières spécifiques suivantes requièrent une majorité qualifiée des trois quarts des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés:

- a) la prise de participation dans une autre société, la création d'une filiale ou d'une succursale;
- b) la cession à quelque titre que ce soit du know-how de la Société ou d'une partie de celui-ci, sauf dans l'exercice normal des activités de la Société;
- c) l'achat et la vente d'actifs immobilisés;
- d) la conclusion d'emprunts et/ou l'octroi de garanties ou de sûretés;
- e) la distribution d'acomptes sur dividendes;
- f) toute transaction ou convention à passer avec des tiers et sortant du cadre de la gestion journalière de la Société ou susceptible d'avoir une influence importante sur le résultat de la Société;
- g) l'approbation du budget de la Société;
- h) la conclusion de toute convention de distribution ou de représentation;
- i) la décision de proposer à l'assemblée générale la limitation ou la suppression du droit préférentiel de souscription à l'occasion d'une augmentation de capital;
- j) l'adoption ou la modification des règles d'évaluation de la Société pour l'établissement des comptes annuels,
- k) la proposition de nomination d'un membre du Conseil de Gérance indépendant à l'assemblée générale;
- l) la démission ou la révocation d'un Membre du Management.

Le Conseil de Gérance pourra, par décision prise à une majorité qualifiée de trois quarts des voix, proposer à l'assemblée générale des associés de modifier la liste qui précède.

Si un membre du Conseil de Gérance a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du Conseil, il doit le communiquer aux autres membres du Conseil avant la délibération du Conseil. Sa déclaration, ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé qui existe dans le chef du membre du Conseil de Gérance concerné, doivent figurer dans le procès-verbal du Conseil qui où est exprimée la décision.

### La représentation de la Société

**Art. 14.** Pour tous actes généralement quelconques rentrant dans les limites fixées par son objet social ou la loi, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle et incontournable du Gérant Effectif, à

l'exception des matières spécifiques reprises à l'article 13, 2) des présents statuts, requérant une majorité qualifiée, pour lesquelles la Société sera valablement engagée par les signatures conjointes du Gérant Effectif et d'au moins un autre membre du Conseil de Gérance.

#### **Décisions des Associés**

**Art. 15.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 16.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux membres du Conseil de Gérance sont prises par l'associé unique.

#### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 18.** Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des membres du Conseil de Gérance et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le Conseil de Gérances peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par ses soins, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les membres du Conseil de Gérance ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé propriétaire de la totalité des parts sociales émises par la Société (associé unique) peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société, opérant de la sorte confusion des patrimoines.

#### **Loi applicable**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2004.

*Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par e-Xstream ENGINEERING S.A., prénommé, et été intégralement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée des Associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

I) Sont nommés membres du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée

a) Monsieur Roger Assaker, demeurant à Arlon (B-6700 Waltzing-Arlon), Chemin de la Rentertkapell, 9, ici présent et qui accepte,

b) Monsieur Issam Doghri, demeurant à Ottignies-Louvain-La-Neuve (B-1348 Louvain-La-Neuve), rue Marguerite Yourcenar 12/2, lequel a déclaré, antérieurement et par écrit, accepter son mandat.

c) Monsieur Patrick Peeters, demeurant à Rixensart (B-1332 Genval), avenue des Combattants 144, lequel a déclaré, antérieurement et par écrit, accepter son mandat.

d) Monsieur Philippe Leclercq, demeurant à L-8279 Holzem (Grand-Duché de Luxembourg), route de Capellen 25, ici présent et qui accepte;

e) Monsieur Max Meyer, demeurant à L-8508 Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), rue de Reichlange 36, lequel a déclaré, antérieurement et par écrit, accepter son mandat.

Le mandat de membre du Conseil de Gérance ne sera et ne pourra pas être rémunéré, excepté celui du Gérant Effectif.

II) Est nommé à la fonction de président du Conseil de Gérance, pour la durée de son mandat au sein du conseil:

Monsieur Patrick Peeters, prénommé

III) Est nommé à la fonction de Gérant Effectif, autrement dit Gérant Technique, pour la durée de son mandat au sein du conseil:

Monsieur Roger Assaker, prénommé.

Sa rémunération et les limites de son mandat seront déterminées dans son contrat de gestion.

IV) Le siège social de la Société est établi à L-3895 Foetz, Ecostart, Z.I. rue de l'Industrie, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Assaker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 47, case 6. – Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

J. Elvinger.

(042171.3/211/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

**INVISTA NORTH AMERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ARTEVA NORTH AMERICA, S.à r.l.).**

**Share capital: USD 34,558,900.-.**

Registered office: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 67.095.

In the year two thousand and four, on the third of May.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

KoSa US INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 48, rue Louis XIV, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is under process.

here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established in Wichita, Kansas, United States of America, on May 3, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by they proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of ARTEVA NORTH AMERICA, S.à r.l., (hereinafter referred to as the «Company»), with registered office at 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 67.095, incorporated by virtue of a deed of Maître

Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 16, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 48 of January 27, 1999 and whose articles of association have been last amended by virtue of a deed of the undersigned Notary on April 29, 2004 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The sole shareholder resolved to:

- 1) Change the name of the Company from its current name ARTEVA NORTH AMERICA, S.à r.l., into INVISTA NORTH AMERICA, S.à r.l.
- 2) Amend therefore article 1 second paragraph of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 1. Second paragraph.** The Company will exist under the name of INVISTA NORTH AMERICA, S.à r.l.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately seven hundred fifty Euros (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KoSa US INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ici représentée par M. Olivier Ferres, employé, ayant son adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, le 3 mai 2004. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ARTEVA NORTH AMERICA, S.à r.l., (ci-après dénommée la «Société»), ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.095, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 48 en date du 27 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 29 avril 2004 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'associé unique décide de:

- 1) Changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle ARTEVA NORTH AMERICA, S.à r.l., en INVISTA NORTH AMERICA, S.à r.l.
- 2) Modifier l'article 1<sup>er</sup> second paragraphe des statuts de la Société en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Second paragraphe.** La Société adopte la dénomination INVISTA NORTH AMERICA, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 48, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

J. Elvinger.

(042834.3/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

**INVISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l.).**  
**Share capital : USD 152,000,000.-.**  
Registered office: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.  
R. C. Luxembourg B 67.097.

In the year two thousand and four, on the third of May.  
Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

1/ KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 48, rue Louis XIV, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 99.193.

2/ KoSa US INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 48, rue Louis XIV, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is under process.

both here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies established in Wichita, Kansas, United States of America, on May 3, 2004.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l., (hereinafter referred to as the «Company»), with registered office at 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 67.097, incorporated by virtue of a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 16, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 48 of January 27, 1999 and whose articles of association have been last amended by virtue of two deeds of the undersigned Notary of April 29, 2004 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The shareholders unanimously resolved to:

1) Change the name of the Company from its current name ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l., to INVISTA, S.à r.l.

2) Amend therefore Article 1 second paragraph of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 1. Second paragraph.** The Company will exist under the name of INVISTA, S.à r.l.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately seven hundred fifty Euros (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1/ KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.193.

2/ KoSa US INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ici tous deux représentées par M. Olivier Ferres, employé, ayant son adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations donnée à Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, le 3 mai 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:



I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l., (ci-après dénommée la «Société»), ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.097, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, reçu en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 48 en date du 27 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par deux actes du notaire instrumentaire reçus en date du 29 avril 2004, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les associés ont décidé à l'unanimité de:

1) Changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l., en INVISTA, S.à r.l.

2) Modifier l'article 1<sup>er</sup> second paragraphe des statuts de la Société en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Second paragraphe.** La Société adopte la dénomination INVISTA, S.à r.l.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euros (EUR 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 48, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

J. Elvinger.

(042832.3/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

**HABENTIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3855 Schifflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 87.061.

L'an deux mille quatre, le six mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Francesco Zepponi, directeur de société, né à Dudelange, le 7 mai 1969, demeurant à L-4551 Niedercorn, 33, rue des Ecoles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée HABENTIA, S.à r.l., avec siège social à L-4407 Belvaux, 27, rue Sigefroi (R. C. Luxembourg) section B numéro 87.061), été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1.045 du 9 juillet 2002.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales en date du 5 avril 2004, Monsieur Loris Gubbini, ingénieur diplômé, demeurant à L-2713 Luxembourg, 18, rue de Weimerskirch, a cédé ses deux cent cinquante (250) parts sociales à Monsieur Francesco Zepponi, préqualifié.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et l'associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2004, le siège social de L-4407 Belvaux, 27, rue Sigefroi, à L-3855 Schifflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Schifflange.»

*Troisième résolution*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Loris Gubbini comme gérant administratif et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'associé unique confirme le mandat de Monsieur Francesco Zepponi, préqualifié, comme gérant unique, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent trente euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Zepponi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2004, vol. 526, fol. 98, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mai 2004.

J. Seckler.

(042870.3/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

**3 «C» S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 68.465.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Administrateur-délégué*

(042811.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

**FO DBH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 81.822.

Jacques Lette donne acte de sa démission de la fonction d'administrateur de ladite FO DBH.

Sa démission prendra effet immédiat.

Steinfort, le 25 mars 2004.

J. Lette

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00557. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(042840.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

**FONDATION NICOLAS LANNERS, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Mamer.

**BUDGET DE L'EXERCICE 1995**

<i>Dépenses</i>	LUF	<i>Recettes</i>	LUF
«Dépenses concernant l'objet de la fondation»			
Olympiade des Mathématiques . . . . .	200.000	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme	125.000
Participation aux frais d'une étude macro-économique de l'économie luxembourgeoise à l'horizon 2000 (initiée par la Fondation Weicker) . . . . .	1.000.000	Dons à recevoir de Céramétal. . . . .	1.000.000
Recherches et frais de publication d'une brochure sur le savant et chercheur luxembourgeois Dr. Kroll, promoteur de la métallurgie des poudres . . . . .	500.000	Excédent de dépenses . . . . .	875.000
Divers Assistance sociale . . . . .	300.000		
	<u>2.000.000</u>		<u>2.000.000</u>

Signature.

## BILAN AU 31 DECEMBRE 1994

<i>Actif</i>	LUF	<i>Passif</i>	LUF
Titres ayant le caractère d'immobilisations . . . . .	7.210.164	Dotation initiale . . . . .	7.500.000
Avoirs en banques, CCP et encaisse . . . . .	3.583.348	Résultats reportés . . . . .	449.348
		Résultat de l'exercice . . . . .	2.844.164
	<u>10.793.512</u>		<u>10.793.512</u>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1994

<i>Débit</i>	LUF	<i>Crédit</i>	LUF
Frais de publication . . . . .	6.937	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme . . . . .	331.643
Autres charges d'exploitation . . . . .	75.000	Intérêts créditeurs sur compte courant . . . . .	996
Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant . . . . .	403.138	Dotation de l'exercice . . . . .	3.000.000
Autres intérêts et charges assimilées . . . . .	3.400		
Résultat de l'exercice . . . . .	2.844.164		
	<u>3.332.639</u>		<u>3.332.639</u>

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06013. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043656.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**FONDATION NICOLAS LANNERS, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Mamer.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1996

<i>Dépenses</i>	LUF	<i>Recettes</i>	LUF
«Dépenses concernant l'objet de la fondation»			
Olympiade des Mathématiques . . . . .	200.000	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme . . . . .	125.000
Participation aux frais d'une étude macro-économique de l'économie luxembourgeoise à l'horizon 2000 (initiée par la Fondation Weicker) . . . . .	1.000.000	Dons à recevoir de Céramétal . . . . .	1.000.000
Recherches et frais de publication d'une brochure sur le savant et chercheur luxembourgeois Dr. Kroll, promoteur de la métallurgie des poudres . . . . .	500.000	Excédent de dépenses . . . . .	875.000
Divers Assistance sociale . . . . .	300.000		
	<u>2.000.000</u>		<u>2.000.000</u>

Signature.

## BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

<i>Actif</i>	LUF	<i>Passif</i>	LUF
Titres ayant le caractère d'immobilisations . . . . .	7.879.630	Dotation initiale . . . . .	7.500.000
Dons à recevoir . . . . .	1.000.000	Résultats reportés . . . . .	3.293.512
Avoirs en banques, CCP et encaisse . . . . .	2.427.345	Résultat de l'exercice . . . . .	513.463
	<u>11.306.975</u>		<u>11.306.975</u>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1995

<i>Débit</i>	LUF	<i>Crédit</i>	LUF
Dépenses de la Fondation . . . . .	1.258.000	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme . . . . .	126.467
Frais de publication . . . . .	0	Intérêts créditeurs sur compte courant . . . . .	0
Autres charges d'exploitation . . . . .	20.739	Plus-value réalisée sur portef. titres . . . . .	669.466
Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant . . . . .	0	Dons . . . . .	1.000.000
Autres intérêts et charges assimilées . . . . .	3.731		
Résultat de l'exercice . . . . .	513.463		
	<u>1.795.933</u>		<u>1.795.933</u>

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06010. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043657.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**FONDATION NICOLAS LANNERS, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Mamer.

**BUDGET DE L'EXERCICE 1997**

<i>Dépenses</i>	LUF	<i>Recettes</i>	LUF
«Dépenses concernant l'objet de la fondation»			
Olympiade des Mathématiques.....	200.000	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme.....	0
Recherches et frais de publication d'une brochure sur le savant et chercheur luxembourgeois Dr. Kroll, promoteur de la métallurgie des poudres.....	1.500.000	Dons à recevoir de Céramétal.....	1.000.000
		Excédent de dépenses.....	700.000
	<u>1.700.000</u>		<u>1.700.000</u>

Signature.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 1996**

<i>Actif</i>	LUF	<i>Passif</i>	LUF
Titres ayant le caractère d'immobilisations...	9.433.464	Dotations initiales.....	7.500.000
Dons à recevoir.....	1.000.000	Résultats reportés.....	3.806.975
Avoirs en banques, CCP et encaisse.....	2.187.844	Résultat de l'exercice.....	1.314.333
	<u>12.621.308</u>		<u>12.621.308</u>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1996**

<i>Débit</i>	LUF	<i>Crédit</i>	LUF
Dépenses de la fondation.....	300.000	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme.....	64.500
Frais de publication.....	0	Intérêts créditeurs sur compte courant.....	0
Autres charges d'exploitation.....	0	Plus-value réalisée sur portef. titres.....	1.553.834
Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant.....	0	Dons.....	0
Autres intérêts et charges assimilées.....	4.001		
Résultat de l'exercice.....	1.314.333		
	<u>1.618.334</u>		<u>1.618.334</u>

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06008. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043658.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**FONDATION NICOLAS LANNERS, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Mamer.

**BUDGET DE L'EXERCICE 1998**

<i>Dépenses</i>	LUF	<i>Recettes</i>	LUF
«Dépenses concernant l'objet de la fondation»		«Recettes concernant l'objet de la fondation»	
Olympiade des Mathématiques.....	200.000	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme.....	
Edition et publication biographie W.J. Kroll....	3.000.000	Dons à recevoir de Céramétal.....	2.000.000
		Excédent de dépenses.....	1.200.000
	<u>3.200.000</u>		<u>3.200.000</u>

Signature.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 1997**

<i>Actif</i>	LUF	<i>Passif</i>	LUF
Titres ayant le caractère d'immobilisations...	9.433.464	Dotations initiales.....	7.500.000
Dons à recevoir.....	1.000.000	Résultats reportés.....	5.121.308
Avoirs en banques, CCP et encaisse.....	1.903.605		
Résultat de l'exercice.....	284.239		
	<u>12.621.308</u>		<u>12.621.308</u>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1997**

<i>Débit</i>	LUF	<i>Crédit</i>	LUF
Dépenses de la fondation.....	344.202	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme.....	64.988

Autres intérêts et charges assimilées. ....	5.025	Résultat de l'exercice .....	284.239
	<u>349.227</u>		<u>349.227</u>

## «Dépenses de la fondation»

Olympiade des mathématiques .....	200.000
Dr. Bernard F. Kieffer .....	106.023
Imprimerie St. Paul. ....	28.179
ACEL (Assoc. cercles étud. lux.) .....	10.000
	<u>344.202</u>

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06006. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043659.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**FONDATION NICOLAS LANNERS, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Mamer.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1999

<i>Dépenses</i>	LUF	<i>Recettes</i>	LUF
«Dépenses concernant l'objet de la fondation»		«Recettes concernant l'objet de la fondation»	
Olympiade des Mathématiques .....	200.000	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme	
C.I.L. (concours informatique) .....	100.000	Dons à recevoir de Céramétal .....	1.000.000
Edition et publication biographie W.J. Kroll ...	200.000	Excédent de dépenses .....	0
Subside à M. Tom Gestrich, candidat Dr. en métallurgie à IKTS Dresden .....	500.000		
Excédent de recettes .....	0		
	<u>1.000.000</u>		<u>1.000.000</u>

Signature.

## BILAN AU 31 DECEMBRE 1998

<i>Actif</i>	LUF	<i>Passif</i>	LUF
Titres ayant le caractère d'immobilisations. ....	9.433.464	Dotations initiales. ....	7.500.000
Dons à recevoir .....	1.000.000	Résultats reportés .....	4.837.069
Avoirs en banques, CCP et encaisse .....	4.535.448	Frais à payer .....	847.560
		Résultat de l'exercice .....	1.784.283
	<u>14.968.912</u>		<u>14.968.912</u>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1998

<i>Débit</i>	LUF	<i>Crédit</i>	LUF
Dépenses de la fondation. ....	438.182	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme ....	72.082
Frais à payer .....	847.560	Dons obtenus .....	3.000.000
Autres intérêts et charges assimilées. ....	2.057		
Résultat de l'exercice .....	1.784.283		
	<u>3.072.082</u>		<u>3.072.082</u>

## «Dépenses de la fondation»

Olympiade des mathématiques .....	200.000
M. Schoentgen, Luxembourg .....	15.000
Assoc. des Prof. de Mathémat. (CIL) .....	100.000
Mme M.L. Schoentgen .....	5.000
Heng Ketter, Graphic Design .....	100.000
Imprimerie Fr. Faber .....	18.182
	<u>438.182</u>

## «Frais à payer»

Imprimerie Fr. Faber .....	443.640
Heng Ketter, Graphic Design .....	253.920
M. Nielsen .....	150.000
	<u>847.560</u>

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06005. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043660.2//45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**FONDATION NICOLAS LANNERS, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Mamer.

**BUDGET DE L'EXERCICE 2000**

<i>Dépenses</i>	LUF	<i>Recettes</i>	LUF
«Dépenses concernant l'objet de la fondation»		«Recettes concernant l'objet de la fondation»	
Olympiade des Mathématiques.....	200.000	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme	
C.I.L. (concours informatique).....	100.000	Dons à recevoir de Céramétal.....	1.000.000
Jeunes scientifiques.....	50.000	Excédent de dépenses.....	0
Fascicule présentation fondation.....	20.000		
Subside candidat Dr. en métallurgie.....	500.000		
Excédent de recettes.....	130.000		
	<u>1.000.000</u>		<u>1.000.000</u>

Signature.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 1999**

<i>Actif</i>	LUF	<i>Passif</i>	LUF
Titres ayant le caractère d'immobilisations...	9.433.464	Dotations initiales.....	7.500.000
Dons à recevoir.....	2.000.000	Résultats reportés.....	6.621.352
Avoirs en banques, CCP et encaisse.....	2.821.928	Résultat de l'exercice.....	134.040
	<u>14.255.392</u>		<u>14.255.392</u>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1999**

<i>Débit</i>	LUF	<i>Crédit</i>	LUF
Dépenses de la fondation.....	954.836	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme.....	90.223
Autres intérêts et charges assimilées.....	1.347	Dons obtenus.....	1.000.000
Résultat de l'exercice.....	134.040		
	<u>1.090.223</u>		<u>1.090.223</u>

*Dépenses de la fondation*

Olympiade des mathématiques.....	200.000
Concours informatique (CIL).....	100.000
Assoc. des Jeunes Scientifiques.....	50.000
Editions Saint-Paul.....	239.199
Fraunhofer Gesellschaft.....	515.637
Annulation provision 1998 Nielsen.....	- 150.000
	<u>954.836</u>

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06003. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043662.2//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**FONDATION NICOLAS LANNERS, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Mamer.

**BUDGET DE L'EXERCICE 2001**

<i>Dépenses</i>	LUF	<i>Recettes</i>	LUF
«Dépenses concernant l'objet de la fondation»		«Recettes concernant l'objet de la fondation»	
Olympiade des Mathématiques.....	200.000	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme	
C.I.L. (concours informatique).....	100.000	Dons à recevoir de Céramétal.....	1.000.000
Jeunes scientifiques.....	50.000	Excédent de dépenses.....	0
Subside candidat Dr. en métallurgie.....	500.000		
Excédent de recettes.....	150.000		
	<u>1.000.000</u>		<u>1.000.000</u>

Signature.

## BILAN FISCAL AU 31 DECEMBRE 2000

<i>Actif</i>	LUF	<i>Passif</i>	LUF
Titres ayant le caractère d'immobilisations . . . . .	9.433.464	Dotation initiale . . . . .	7.500.000
Dons à recevoir . . . . .	0	Résultats reportés . . . . .	6.755.392
Avoirs en banques, CCP et encaisse . . . . .	4.841.285	Résultat de l'exercice . . . . .	19.357
	<u>14.274.749</u>		<u>14.274.749</u>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2000

<i>Débit</i>	LUF	<i>Crédit</i>	LUF
Dépenses de la fondation . . . . .	1.136.425	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme . . . . .	156.923
Autres intérêts et charges assimilées . . . . .	1.141	Dons obtenus . . . . .	1.000.000
Résultat de l'exercice . . . . .	19.357		
	<u>1.156.923</u>		<u>1.156.923</u>

*Dépenses de la fondation*

Don Irvin Schulte - Scholarship . . . . .	80.270
Olympiade des mathématiques . . . . .	200.000
Concours informatique (CIL) . . . . .	100.000
Assoc. des Jeunes Scientifiques . . . . .	50.000
Fraunhofer Gesellschaft . . . . .	516.057
Imprimerie Fr. Faber . . . . .	20.598
Frais de séjour M. Nielsen . . . . .	169.500
	<u>1.136.425</u>

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06001. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043663.2//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**FONDATION NICOLAS LANNERS, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Mamer.

## BUDGET DE L'EXERCICE 2002

<i>Dépenses</i>	EUR	<i>Recettes</i>	EUR
«Dépenses concernant l'objet de la fondation»		«Recettes concernant l'objet de la fondation»	
Olympiade des Mathématiques . . . . .	5.000,00	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme	
C.I.L. (concours informatique) . . . . .	2.500,00	Dons à recevoir de Céramétal . . . . .	25.000,00
Jeunes scientifiques . . . . .	1.250,00	Excédent de dépenses . . . . .	0,00
Université Bayreuth			
Projet de recherche Céramétal &			
Prof. Willert-Porada . . . . .	12.281,00		
Excédent de recettes . . . . .	3.969,00		
	<u>25.000,00</u>		<u>25.000,00</u>

Signature.

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2001

<i>Actif</i>	EUR	<i>Passif</i>	EUR
Titres ayant le caractère d'immobilisations . . . . .	233.849,46*	Dotation initiale . . . . .	185.920,14
Dons à recevoir . . . . .	0,00	Résultats reportés . . . . .	167.941,64
Avoirs en banques, CCP et encaisse . . . . .	136.207,82	Excédent de l'exercice . . . . .	16.195,50
	<u>370.057,29</u>		<u>370.057,29</u>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2001

<i>Débit</i>	EUR	<i>Crédit</i>	EUR
Dépenses de la fondation . . . . .	13.634,14	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme . . . . .	5.055,42
Autres intérêts et charges assimilées . . . . .	39,91	Dons obtenus . . . . .	24.814,14
Excédent de l'exercice . . . . .	16.195,50		
	<u>29.869,56</u>		<u>29.869,56</u>

<i>Dépenses de la fondation</i>		* Valeur boursière à la fin de l'exercice . . . .	326.392,23
Olympiade des mathématiques . . . . .	4.958,00		
Concours informatique (CIL) . . . . .	4.958,00		
Assoc. des Jeunes Scientifiques . . . . .	2.479,00		
Don M. Fernandes Monteiro . . . . .	1.239,00		
	<u>13.634,00</u>		

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06000. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043665.2//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**FONDATION NICOLAS LANNERS, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Mamer.

**BUDGET DE L'EXERCICE 2003**

<i>Dépenses</i>	EUR	<i>Recettes</i>	EUR
«Dépenses concernant l'objet de la fondation»		«Recettes concernant l'objet de la fondation»	
Olympiade des Mathématiques . . . . .	5.000,00	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme	
C.I.L. (concours informatique) . . . . .	2.500,00	Dons à recevoir de CERATIZIT S.A. . . . .	25.000,00
Jeunes scientifiques . . . . .	1.250,00	Excédent de dépenses . . . . .	0,00
P. Kroll . . . . .	6.000,00		
Divers et imprévus . . . . .	6.000,00		
Excédent de recettes . . . . .	4.250,00		
	<u>25.000,00</u>		<u>25.000,00</u>

Signature.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2002**

<i>Actif</i>	EUR	<i>Passif</i>	EUR
Titres ayant le caractère d'immobilisations . . . . .	233.849,46*	Dotations initiales . . . . .	185.920,14
Dons à recevoir . . . . .	0,00	Résultats reportés . . . . .	184.137,14
Avoirs en banques, CCP et encaisse . . . . .	136.898,50	Excédent de l'exercice . . . . .	690,68
	<u>370.747,96</u>		<u>370.747,96</u>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002**

<i>Débit</i>	EUR	<i>Crédit</i>	EUR
Dépenses de la fondation . . . . .	27.325,00	Intérêts créditeurs sur dépôts à terme . . . . .	3.661,32
Autres intérêts et charges assimilées . . . . .	645,64	Dons obtenus . . . . .	25.000,00
Excédent de l'exercice . . . . .	690,68		
	<u>28.661,32</u>		<u>28.661,32</u>

<i>Dépenses de la fondation</i>		* Valeur boursière au début de l'exercice . . . . .	326.392,23
Olympiade des mathématiques . . . . .	5.000,00	* Valeur boursière à la fin de l'exercice . . . . .	287.998,67
Concours informatique (CIL) . . . . .	2.500,00		
Assoc. des Jeunes Scientifiques . . . . .	1.250,00		
Uni Bayreuth (Projet Cera-Dr. Willert) . . . . .	12.271,00		
Don M. Fernandes Monteiro . . . . .	6.304,00		
	<u>27.325,00</u>		

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05999. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043666.2//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.



**GeoSat 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.  
R. C. Luxembourg B 84.063.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg, le 15 mai 2004, la résolution suivante:  
M. Jean-Marc Volpelière est relevé de sa fonction d'administrateur de la société et remplacé par M. Roland Cimolino, résidant à L-5681 Dalheim, terminant ainsi le mandat de l'ancien administrateur.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

GeoSat 2 S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043623.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**GeoSat 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.  
R. C. Luxembourg B 86.370.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg, le 15 mai 2004, la résolution suivante:  
M. Jean-Marc Volpelière est relevé de sa fonction d'administrateur de la société et remplacé par M. Roland Cimolino, résidant à L-5681 Dalheim, terminant ainsi le mandat de l'ancien administrateur.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

GeoSat 3 S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043624.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**BACOB RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 49.464.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour la Société

H. Azijn

Directeur-délégué

(043683.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**BACOB RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 49.464.

—  
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de BACOB RE tenue au siège social le 9 mars 2004 à 10.00 heures

1. Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidée.
2. L'Assemblée a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs et au réviseur pour l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2003.
3. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers comme Réviseur pour une période qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2005.

H. Azijn

Directeur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043691.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**PATRIMOCITY, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5623 Fentange, Op de Sterz 26.

R. C. Luxembourg E 359.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le 4 mai 2004.

Ont comparu:

- Monsieur François Masquelier
- Monsieur Robert Tihon

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils constituent entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre associés une société civile immobilière particulière, qui prendra la dénomination de PATRIMOCITY, Op de Sterz 26, 5623 Fentange, société civile immobilière.

**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

**Art. 3.** La société aura une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par anticipation. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers et ayants droits ne pouvant en aucun cas requérir ni l'apposition de scellés sur les biens et la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion sauf exception statutaire.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

**Titre 2.- Capital social - Parts d'intérêts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 10.000,- (dix mille euros) et est divisé en 10 (dix) parts de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Il a été souscrit et libéré de la façon suivante:

- M. Robert Tihon . . . . .	5 parts sociales
- M. François Masquelier . . . . .	5 parts sociales
Total: . . . . .	10 parts sociales

Toutes les parts sociales possèdent un droit de vote et une préemption aux dividendes.

**Art. 6.** Le titre de chaque associé résulte uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs à celui-ci pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Une copie ou un extrait de ces actes pourra être délivré à chacun des associés sur sa demande et à ses frais.

**Art. 7.** La cession des parts s'opèrera, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par un acte authentique ou sous seing privé.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses parts à un tiers ou à tout autre associé ou consentir à des tiers ou à d'autres associés un usufruit sur une ou plusieurs de ses parts, doit en informer par lettre recommandée le gérant, qui, à cet effet, dans un délai d'un mois, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant pour ordre du jour l'agrément du cessionnaire ou du bénéficiaire de l'usufruit.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire refuse d'agréer le cessionnaire, la société est en droit de racheter les parts, visées à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la société ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts faisant l'objet dudit droit.

Le rachat effectué par la société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés du défunt, de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations des quatre alinéas précédents.

**Art. 8.** Le prix des parts cédées conformément à l'article 7 est égal à leur valeur intrinsèque, telle qu'elle sera déterminée par trois arbitres à nommer d'un commun accord. Le prix sera payable suivant les modalités à fixer par les associés.

**Art. 9.** Le cessionnaire sera tenu par toutes les dispositions statutaires sous seing privé prises antérieurement à la date de cession par les associés.

**Art. 10.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 11.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

**Art. 12.** Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essaieront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'actions et de poursuites que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 13.** Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis d'une ou plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette décision, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

**Art. 14.** Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

### **Titre 3.- Gérance - Année sociale - Assemblées**

**Art. 15.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants soumis à l'unanimité des voix. Le ou les gérants ont les pouvoirs pour gérer la société et l'engager vis-à-vis des tiers. Le ou les gérants ne peuvent acheter ou vendre des immeubles ainsi que les grever de droits réels qu'après l'accord unanime de toutes les parts sociales. En cas de pluralité de gérants, les décisions sont prises à l'unanimité.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale, qui commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre deux mille quatre.

Le gérant établira chaque année un bilan et un compte de profits et pertes au trente et un décembre.

**Art. 17.** Les assemblées des associés sont convoquées par le gérant, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste avec un préavis de deux semaines au moins et l'indication de l'ordre du jour dans les convocations. L'assemblée doit également être convoquée par le gérant dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins cinq pour cent du capital social en font la demande par lettre recommandée en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée.

**Art. 18.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 19.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation, sans préjudice de l'article vingt-trois des statuts.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-propiétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société pour voter aux assemblées.

Au cas où une part vient à être grevée d'un usufruit successoral, la société a le droit de racheter à tout moment cette part, nonobstant les dispositions de l'article sept des statuts.

**Art. 20.** Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article vingt-quatre ci-après, elle doit être composée d'associés représentant la moitié au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

**Art. 21.** L'assemblée générale ordinaire arrête les comptes annuels, entend le rapport du gérant sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge au gérant, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour, qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 22.** L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toute modification aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance et se prononcer sur les cessions de parts conformément à l'article sept des statuts.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les 80% des parts sociales sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés, sans préjudice de l'article sept.

Lorsque l'assemblée générale se prononce sur l'agrément d'un cessionnaire de parts, les parts du cédant sont prises en considération pour la détermination du quorum et le cédant a droit de vote.

L'assemblée générale extraordinaire vote à l'unanimité pour toute autorisation d'acquisition et de vente d'immeubles ou de participations ainsi que des emprunts avec constitution de garanties réelles.

### **Titre 3.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 24.** Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

*Réunion en Assemblée Générale*

Et à l'instant, les comparants, es qualités qu'ils agissent, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés, co-gérants pour une durée indéterminée:
  - a) M. Robert Tihon, demeurant à Op de Sterz 26, 5623 Fentange,
  - b) M. François Masquelier, demeurant au 153, Large voie, 4040 Herstal (Belgique).
2. Le siège de la société est établi à Op de Sterz 26, 5623 Fentange.

Fait en trois exemplaires à Luxembourg, le 10 mai 2004.

F. Masquelier / R. Tihon.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03103. – Reçu 485 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature

(043839.3/000/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**EEN HÄRZ FIR KRIIBSKRANK KANNER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg F 377.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2004 que l'article 11 des statuts est modifié, et qu'il prendra dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 11.** Tout membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre en lui donnant une procuration écrite. Chaque membre peut représenter plusieurs membres.»

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00403. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(043650.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**PRIMAGAZ G.D. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 78.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00107, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Kok

*Administrateur-Délégué*

(043674.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**RISK PARTNER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12/9A, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 86.691.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2004*

La séance est ouverte au siège social à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Markus Geginat.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Ronny Huber. L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marcel Bouzsiak.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

Le président constate qu'il résulte de la liste de présence que 22.000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée est plénière et qu'elle peut valablement se réunir et statuer sur tout point à l'ordre du jour, sans publication préalable d'avis de convocation et autres formalités légales et statutaires.

L'assemblée se reconnaît valablement constituée et déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du Jour*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

Tous les faits exposés par le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée qui commence l'examen de l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'Assemblée déclare avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du commissaire aux comptes et avoir examiné les comptes annuels.

Après en avoir délibéré, les rapports sont acceptés à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

Après en avoir délibéré, les comptes annuels au 31 décembre 2003 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

La perte de l'exercice s'élève à EUR 180.156,96. Le solde en perte au 31 décembre 2003 s'élève à EUR 415.830,97.

Il est proposé de le reporter à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats respectifs dans le cadre de l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée par le Conseil d'Administration que la société a enregistré des pertes de plus de trois quarts du capital social.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide la continuation de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Bouzsiak qui s'abstient.

*Divers*

- Présentation du projet RISK PARTNER BELGIUM.

- Risque de litige avec Monsieur Marcel Bouzsiak.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 17.00 heures

M. Geginat / R. Huber / M. Bouzsiak / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / -

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01083. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043713.3//54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**TMF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.728.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 avril 2004:

- que suite à la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Armin Kirchner en date du 30 avril 2004, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, les administrateurs ont décidé de pourvoir à son remplacement et le porter le nombre des administrateurs de 3 à 4.

- De nommer en tant qu'administrateurs de la société Madame Polyxéni Kotoula et Madame F. Marie Brisdet, juristes, ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Mesdames Kotoula et Brisdet auront le pouvoir de signer seule la correspondance courante de la société, et conjointement avec un autre administrateur dans le cadre de la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour avis conforme

*Pour la société*

H. Neuman

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01856. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044475.3/805/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

**FP TEMP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 79.931.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

*Pour FP TEMP HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(043825.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**FONTAINE BLANC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 79.930.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

*Pour FONTAINE BLANC HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(043826.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**AXELLA HOLDINGS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 101.052.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit de l'Etat de Panama XEN INVESTMENTS CORP S.A., ayant son siège social à Panama;  
2) La société anonyme de droit de l'Etat de Panama WOODHENG, ayant son siège social à Panama;  
ici représentées par Madame Ornella Menetto, employée privée, demeurant à Luxembourg,  
en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 25 mai 2004,  
lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles sociétés, telles que représentées, ont déclaré constituer entre elles une société anonyme holding dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AXELLA HOLDINGS.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'Article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication électronique étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

- |   |              |
|---|--------------|
| 1) La société XEN INVESTMENTS CORP S.A., prénommée,       |              |
| mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . . | 1.499        |
| 2) La société WOODHENG, prénommée, une action. . . . .    | 1            |
| <b>Total: mille cinq cents actions . . . . .</b>          | <b>1.500</b> |

Le prédit capital de cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 3.100,- EUR.

*Assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
- c) Monsieur Carlo Reding, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

- 2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire pour une durée de six ans:

La société PKF LUXEMBOURG S.A. établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 48.951.

- 3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

- 4.- L'adresse de la société est fixée à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Menetto, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 75, case 9. – Reçu 1.500 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 4 juin 2004.

P. Decker.

(044930.3/206/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2004.

---

**P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.405.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Le Domiciliataire*

Signatures

(044837.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.405.



Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Le Domiciliataire*  
Signatures

(044835.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.405.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 19 avril 2004 que:

Etant donné que le terme des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateurs et de Commissaire aux Comptes deux des administrateurs sortants, à savoir:

*Administrateurs*

- Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Président du Conseil d'Administration.

- Maître Alain Lorang, Avocat, demeurant professionnellement à 2, rue des Dahlias, L-1017 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

En remplacement de Monsieur Raffaele Gentile qui a terminé son mandat d'Administrateur à été décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur

- Madame Marie Louise Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

*Commissaire aux Comptes*

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., établie à 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Le mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Le Domiciliataire*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(044844.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.405.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue en forme extraordinaire du 5 mai 2004 à 10.00 heures*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en forme extraordinaire de la Société P.P.I.L. S.A. tenue à Luxembourg, le 5 mai 2004 à 10.00 heures que:

Suite à la démission de la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l. établie à 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) de son poste de Commissaire aux Comptes, est appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes. La société EUROPE FIDUCIAIRE établie à 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Le Domiciliataire*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(044840.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**BASEFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 101.057.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société SINTOKA IT SERVICES LTD, avec siège social à P.O. Box 3152, Road Town Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town, Tortola (BVI) sous le n° 576471;

2) La société THANELLO INCORPORATED, avec siège social à P.O. Box 3152, Road Town Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town, Tortola (BVI) sous le n° 526564;

Les deux ici représentées par Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg en date du 19 mai 2004, lesquelles procurations après signature ne varient par leur représentant et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être enregistrées au même temps.

Le(s)quel(le)s comparant(e)s ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils/elles vont constituer entre eux/elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BASEFI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme «Société de Participations Financières».

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983. Le capital de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants

ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente et un décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparant(e)s préqualifié(e)s déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société SINTOKA IT SERVICES LTD, préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2) La société THANELLO INCORPORATED, préqualifiée, une action . . . . .	1
<b>Total:</b> trois cent dix actions . . . . .	<b>310</b>

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 100 % de sorte que le montant de trente-et-mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparant(e)s préqualifié(e)s, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitué(e)s en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils/elles se reconnaissent dûment convoqué(e)s, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils/elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Gérard Moll, commercial, demeurant à 18 avenue Georges Pompidou, F-92800 Puteaux (France), né le 15 mai 1962 à Paris, de nationalité française;
  - b) La société SINTOKA IT SERVICES LTD, préqualifiée;
  - c) La société THANELLO INCORPORATED, préqualifiée;
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 

La société WURTH & ASSOCIES S.A. avec siège social à 5 rue Aldringen/B.P. 2540, L-1025 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 58.177.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) Le siège social est fixé à 5 rue Aldringen/B.P. 2540, L-1025 Luxembourg.

6) L'assemblée générale nomme Monsieur Gérard Moll, préqualifié, administrateur délégué de la société. Il sera chargé de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-T. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 76, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

G. Lecuit.

(044979.3/220/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2004.

---

**KLETTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.461.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour KLETTA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(043829.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**SIG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.033.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour SIG HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(043831.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**SUCAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue Op der Hoehl.

R. C. Luxembourg B 60.183.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AR01140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signature.

(043854.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**SUCAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue Op der Hoehl.

R. C. Luxembourg B 60.183.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AR01142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signature.

(043853.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**SAINT-JAMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 101.056.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société WESTCORP, S.à r.l., avec siège social à Villa Stone, B.P. 29716, SN-14522 Dakar (Sénégal), inscrite au Registre de Commerce de Dakar sous le numéro B 13.711,

ici représentée par Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant professionnellement à 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 24 mai 2004, laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et plus particulièrement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs lois modificatives respectives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société aura la dénomination de SAINT-JAMES, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme «Société de Participations Financières».

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces par l'associé unique, la société WESTCORP, S.à r.l., avec siège social à Villa Stone, B.P. 29716, SN-14522 Dakar (Sénégal), inscrite au Registre de Commerce de Dakar sous le numéro B 13.711, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est à la libre disposition de la société ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le(s)gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est/ne sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

#### *Décisions de l'associé*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi à 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants de la société:
  - a) Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant professionnellement à 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg, né le 24 septembre 1969 à Dudelange;
  - b) Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant professionnellement à 52, rue haute, L-1718 Luxembourg, née le 25 septembre 1977 à Liège;
- 3) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-T. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 76, case 5.- Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

G. Lecuit.

(044981.3/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2004.

#### **M.V.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 18, Bombicht.

R. C. Luxembourg B 70.938.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(043918.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**H.L.R. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8213 Mamer, 66, rue du Baumbusch.  
R. C. Luxembourg B 79.301.

—  
Le bilan du 30 novembre au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043834.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**H.L.R. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8213 Mamer, 66, rue du Baumbusch.  
R. C. Luxembourg B 79.301.

—  
Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043835.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**H.L.R. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8213 Mamer, 66, rue du Baumbusch.  
R. C. Luxembourg B 79.301.

—  
Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043836.1/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**HARFANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 77.253.

—  
Le bilan du 28 juillet au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043877.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**HARFANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 77.253.

—  
Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043879.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**HARFANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 77.253.

—  
Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043880.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**NAVILUX SCHIFFFAHRT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 101.065.

## STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vier, den zweiten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Ernst Joachim Gerhardt, Kaufmann, wohnhaft in D-32427 Minden, Rügenweg 13.

2.- Herr Martin Deymann, Kaufmann, wohnhaft in D-49733 Haren / Ems, Treidelweg 46.

Welche Komparanten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

**Titel I.- Name - Sitz - Zweck - Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung NAVILUX SCHIFFFAHRT, S.à r.l.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Binnenschiffahrtsunternehmens, sowie die Personalge-  
stellung für eigene und weitere Binnenschiffe.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II.- Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je ein hundert fünfundsanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Ernst Joachim Gerhardt, Kaufmann, wohnhaft in D-32427 Minden, Rügenweg 13, fünfzig Anteile . . . . 50

2.- Herr Martin Deymann, Kaufmann, wohnhaft in D-49733 Haren / Ems, Treidelweg 46, fünfzig Anteile . . . . 50

Total: ein hundert Anteile . . . . . 100

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

**Titel III.- Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundsanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.



Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 12.** Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV.- Auflösung und Liquidation**

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 14.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr acht hundert fünfzig Euro (EUR 850,-).

#### *Erklärung*

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Als dann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Ralph Van Beek, Schifffahrtskaufmann, wohnhaft in D-47137 Duisburg, Paul-Bäumer-Strasse 54.
  - b) Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers rechtskräftig vertreten.
  - c) Vorstehendes Mandat bleibt gültig bis zu gegenteiligem Beschluss der Generalversammlung.
  - d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
- Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Gerhardt, M. Deymann, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 juin 2004, vol. 356, fol. 87, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Echternach, den 8. Juni 2004.

H. Beck.

(045050.3/201/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2004.

#### **VIAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 39.146.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2004*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.  
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg du poste de Commissaire aux Comptes de la société et nomme en remplacement la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00633. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(044409.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**TOBROOK DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 73.955.

Le bilan du 17 janvier au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043832.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**TEIGUR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 74.543.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour TEIGUR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(043833.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ERA GDL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 61.816.

Le bilan du 28 novembre 1997 au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043890.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ERA GDL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 61.816.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043891.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ERA GDL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 61.816.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043892.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ERA GDL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 61.816.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043893.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ERA GDL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 61.816.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043894.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ADVISOR SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 101.068.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of May.  
Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage,

There appeared:

The company LYBRA HOLDING S.A., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, registered in the R.C.S.L. under number B 72.254,

here represented by two of its directors:

- a) Miss Britta Hans, private employee, residing professionally in Luxembourg,
  - b) Miss Cristina Floroiu, private employee, residing professionally in Luxembourg,
- here represented by Miss Britta Hans, previously named,  
by virtue of a proxy given on May 25th, 2004,

which proxy, after being signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said person has requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a «company with limited liability in one's person».

**Section I.- Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by the law of August 15th, 1915 on commercial companies, by the law of September 18th, 1933 on companies with limited liability and their amended laws, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, advances, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The name of the company is ADVISOR SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the sole associate. The company may also establish branches and subsidiaries both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The duration of the company is unlimited.

## **Section II.- Corporate capital - Contribution - Shares**

**Art. 6.** The corporate capital is set at forty thousand euros (EUR 40,000.-), represented by one thousand six hundred (1,600) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

In case of and for the time all the shares are held by a sole partner, the company will be considered as a «one-man company with limited liability» pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this eventuality, the articles 200-1 and 200-2 of the same law will be applicable.

**Art. 7.** The shares are freely transferable among associates; they can only be transferred by living persons to non-associates with the consent of the General Meeting of Associates representing at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 8.** The transfer must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer can be opposed to the Company and to third parties only after due service of the transfer by bailiff to the Company or acceptance by the Company in a notarial deed in compliance with Article 1690 of the Civil Code.

**Art. 9.** In case of death of an associate, whether a manager or not, the Company will not be dissolved and it will continue to exist among the surviving associates and the legal heirs of the deceased associate.

The disability, bankruptcy or insolvency of any one of the associates shall not terminate the Company.

**Art. 10.** Each share is indivisible in so far as the Company is concerned. Co-owners are represented towards the Company by only one of them or by a common attorney-in-fact chosen among the associates.

The rights and obligations attached to each share follow the share wherever it goes. The ownership of a share automatically entails adherence to the present articles of incorporation.

The heirs and creditors of an associate may neither solicit seals to be affixed on the assets and documents of the Company, nor interfere in any manner whatsoever with its management; they have the obligation, for the exercise of their rights, to refer to the Company's inventories and to the decisions of the General Meeting.

## **Section III.- Management**

**Art. 11.** The Company is administered by one or several managers appointed by the general meeting of the associates representing more than the half of the corporate capital and chosen from among the associates or not.

The deed of appointment shall state the duration of their functions and their powers.

At any time the associates may, at the same majority, decide to remove one or all the managers for due cause and for any reason whatsoever left to the final appreciation of the associates provided however that if the removal does not take place for a due cause the notice period as determined in the employment contract or failing this a notice period of two months shall be observed.

The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any and all circumstances and to accomplish and authorise all acts and operations relating to its object. The manager shall validly bind the Company towards third persons by his sole signature. He is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or as defendant.

If several managers have been appointed, the Company is bound towards third persons by the individual signature of each manager.

**Art. 12.** The Company will not be dissolved by the manager's death or by his retirement, irrespective of the reasons of said retirement.

The heirs or successors of the manager can neither have seals apposed on the Company's papers and registers nor have any judicial inventory of the Company's assets drawn up.

## **Section IV.- Decisions and General meetings**

**Art. 13.** The decisions of the associates are taken in a General Meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 14.** Unless a provision to the contrary is provided for by the present articles of incorporation or by the law, no decision is validly taken, unless adopted by the associates representing more than one half of the corporate capital. If this quorum is not reached at the first meeting of written consultation, the associates are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the represented capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 15.** The decisions are recorded in a register of resolutions kept by the management at the registered office, to which will be attached the documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies.

## **Section V.- Fiscal year - Inventories - Distribution of profits**

**Art. 16.** The fiscal year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 17.** At the end of the business year, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarising this inventory will be drawn up. Each associate or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

**Art. 18.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of all general expenses, social charges, all write-offs for depreciation of the corporate assets and provisions for commercial or other risks, rep-

resent the net profit. From the annual net profit of the Company five per cent shall be deducted and allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such legal reserve amounts to ten per cent of the corporate capital.

The remaining profit shall be at the disposal of the associates who will decide to carry it forward or to distribute it. If there are losses, they shall be borne by all the associates within the proportion of and up to their shareholdings.

### **Section VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be associates, appointed by the associates who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 20.** All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of September 18th, 1933, on commercial companies as amended.

#### *Transitory disposition*

Exceptionally, the first fiscal year will start on the present date and shall last until December 31st, 2004.

#### *Subscription and payment*

All the one thousand six hundred (1,600) shares are subscribed by the sole partner, the company LYBRA HOLDING S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of forty thousand euros (EUR 40,000.-) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The amount of costs, expenses, fees and charges which have to be paid by the Company as a result of its incorporation is estimated at two thousand euros (EUR 2,000.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The above appearing party, representing the entire subscribed capital, has adopted the following resolutions:

1.- Mr Derek John Chambers, private employee, born in Blackburn (United Kingdom), on August 14th, 1956, residing in CZ-14000 Praha (Czech Republic), 24, Nad Odrejevem, is appointed manager of the Company for an unlimited period.

2.- The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of the manager.

3.- The registered office shall be in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof, the present deed, drawn up in Bascharage, at the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société LYBRA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 72.254,

ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

a) Mademoiselle Britta Hans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

b) Mademoiselle Cristina Floriou, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Britta Hans, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée le 25 mai 2004,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

### **Titre 1<sup>er</sup>.- Raison sociale - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, avances, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de ADVISOR SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique. La société pourra pareillement établir des filiales et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

### **Titre II.- Capital social - Apports - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non-gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du gérant ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Il a la signature sociale et il a le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

S'il y a plusieurs gérants, la société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retraite, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV.- Décisions et Assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou

consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V.- Exercice social - Inventaires - Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaires et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2004.

##### *Souscription et libération*

Les mille six cents (1.600) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société LYBRA HOLDING S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-), se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

La comparante ci-avant désignée déclare que les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

La partie ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Derek John Chambers, employé privé, né à Blackburn (Royaume-Uni) le 14 août 1956, demeurant à CZ-14000 Prague (République Tchèque), 24, Nad Odrejovem, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Hans, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 mai 2004, vol. 429, fol. 60, case 4. – Reçu 400 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 juin 2004.

A. Weber.

(045096.3/236/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2004.

**LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.400,- EUR.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 79.709.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 mai 2004*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 28 mai 2004 que:

- Les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 sont approuvés.
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00626. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044407.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**VOXTRON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 49.049.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2004*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2001 et au 31 mars 2002.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Geert Van Compennolle, directeur de société, demeurant 257 Arcadia Road à 1128 Singapour, ainsi que les mandats d'administrateur de Monsieur Franklin Tan, directeur de société, demeurant 904 Silvercord Tower 1, 30 Canton Road, TST Kowloon, Hong Kong et de Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Marc Lamesch, demeurant 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A. ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04581. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044408.3/655/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**LRP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 100.217.

Conformément à une résolution prise en date du 26 mai 2004, l'associé unique de la Société, Lime Rock Partners II L.P., limited partnership de droit cayman a décidé de:

Nommer Monsieur Erik Vanderkerken, employé privé, demeurant professionnellement au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et Monsieur Simon Munro, fund manager, demeurant au 10B Queen's Gardens, Aberdeen AB15 4YD, United Kingdom, comme gérants de la Société.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 26 mai 2004, composé comme suit:

- Hamish Hector Lawrence Ross
- Erik Vanderkerken
- Simon Munro.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour LRP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044487.3/275/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**LUX KONZERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.400,- EUR.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 80.993.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 mai 2004*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 28 mai 2004 que:

- Les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 sont approuvés.
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044410.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**TMF PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.495.

---

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique que ce dernier a:

- accepté la démission avec effet immédiat au 30 avril 2004 de Monsieur Armin Kirchner, en tant que gérant de la société, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,
- augmenté le nombre de gérants de 5 à 6,
- nommé en tant que gérants Madame Xénia Kotoula, Madame F. Marie Brisdet et Monsieur Marc Chong Kan, directeurs de société, tous ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. Ils pourront valablement engager la société conjointement à deux avec un autre gérant.

Leurs mandats expireront à l'assemblée générale annuelle de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour avis conforme

H. Neuman

La gérance

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044480.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**INGELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.752.

---

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044522.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**TRAMECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.  
R. C. Luxembourg B 84.705.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) Monsieur Eric Bellatreccia, gérant de société, né à Mont Saint Martin (France) le 22 mai 1973, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 33bis, rue du Languedoc, représenté par Monsieur Daniel Fondu, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 mars 2004;

2) Monsieur Joseph Bellatreccia, chauffagiste, né à Longwy (France) le 25 décembre 1968, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 82, rue de Lorraine, représenté par Monsieur Daniel Fondu, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 mars 2004;

3) Monsieur Marc Gawlik, responsable des achats, né à Lipience (Pologne) le 25 avril 1952, demeurant à F-57150 Creutzwald, 8c, rue de Hayange, représenté par Madame Sandrine Bellatreccia, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 mars 2004.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires, agissant ès-dites qualités, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- et 2.- étaient ensemble avec la société à responsabilité limitée LPInvest, avec siège à L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps et Monsieur Thierry Chapon, gérant, demeurant à F-69006 Lyon, 10, boulevard des Belges, les seuls associés de la société à responsabilité limitée TRAMECO, S.à r.l., avec siège social à L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 28 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 446 du 20 mars 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 18 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1388 du 25 septembre 2002, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.705.

II.- Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartenaient aux associés comme suit:

1. à la société à responsabilité limitée LPInvest, préqualifiée, deux cent cinquante-deux parts sociales . . . . .	252
2. à Monsieur Thierry Chapon, préqualifié, soixante parts sociales. . . . .	60
3. à Monsieur Eric Bellatreccia, préqualifié, deux cent cinquante-deux parts sociales . . . . .	252
4. à Monsieur Joseph Bellatreccia, préqualifié, trente-six parts sociales . . . . .	36
Total: six cents parts sociales . . . . .	600

III.- Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé daté du 25 mars 2004, la société à responsabilité limitée LPInvest, préqualifiée, a cédé trente (30) des parts sociales qu'elle détenait dans la société dont s'agit à Monsieur Marc Gawlik, préqualifié.

IV.- Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé daté du 25 mars 2004, la société à responsabilité limitée LPInvest, préqualifiée, a cédé deux cent vingt-deux (222) des parts sociales qu'elle détenait dans la société dont s'agit à Monsieur Eric Bellatreccia, préqualifié.

V.- Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé daté du 25 mars 2004, Monsieur Thierry Chapon, préqualifié, a cédé les soixante (60) parts sociales qu'il détenait dans la société dont s'agit à Monsieur Eric Bellatreccia, préqualifié.

Un exemplaire de chacune de ces cessions de parts restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui, après avoir été signé ne varietur par les mandataires, agissant ès-dites qualités, et le notaire instrumentant.

VI.- Monsieur Eric Bellatreccia, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société déclare, par son représentant, que les susdites cessions de parts sociales lui ont été dûment signifiées.

En outre il résulte d'une décision des associés sous seing privé datée du 25 mars 2004, que les associés ont tous approuvé les susdites cessions de parts sociales.

Un exemplaire de la susdite décision restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui, après avoir été signé ne varietur par les mandataires, agissant ès-dites qualités, et le notaire instrumentant.

VII.- Ensuite les associés Messieurs Eric Bellatreccia, Joseph Bellatreccia et Marc Gawlik, préqualifiés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les cessions de parts qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Ces parts sont réparties, comme suit:

1) Monsieur Eric Bellatreccia, gérant de société, né à Mont Saint Martin (France) le 22 mai 1973, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 33bis, rue du Languedoc, cinq cent trente-quatre parts sociales . . . . .	534
2) Monsieur Joseph Bellatreccia, chauffagiste, né à Longwy (France) le 25 décembre 1968, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 82, rue de Lorraine, trente-six parts sociales . . . . .	36
3) Monsieur Marc Gawlik, responsable des achats, né à Lipience (Pologne) le 25 avril 1952, demeurant à F-57150 Creutzwald, 8c, rue de Hayange, trente parts sociales . . . . .	30
Total: six cents parts sociales . . . . .	600

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts.».

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX.- Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux mandataires, agissant ès-dites qualités, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: D. Fondu, S. Bellatreccia, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 75, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 juin 2004.

T. Metzler.

(045208.3/222/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2004.

**TRAMECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R. C. Luxembourg B 84.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 juin 2004.

T. Metzler.

(045212.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2004.

**C.H.D. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 85.931.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Signature.

(044534.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

**IMMO ASARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3927 Mondercange, 53, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 76.483.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Rahim Agaajani, ingénieur diplômé, né à Tabriz (Iran) le 23 juillet 1946, demeurant à L-3927 Mondercange, 53, Grand-Rue, détenteur de trois cent soixante-sept (367) parts sociales;

2) Monsieur Majid Agha Jani, ingénieur en bâtiment, né à Mahabad (Iran) le 20 novembre 1960, demeurant à L-2146 Luxembourg, 51, rue de Merl, détenteur de trois cent quatre-vingt-trois (383) parts sociales.

3) Monsieur Steve Zaug, technicien, né à Thionville (France) le 16 septembre 1975, demeurant à F-57100 Thionville, 34, rue Général de Castelnau.

Monsieur Rahim Agaajani et Monsieur Majid Agha Jani, prénommés sub 1) et 2), agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée IMMO ASARS, S.à r.l., avec siège social à L-3927 Mondercange, 53, Grand-Rue, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 76.483, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 781 du 25 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 février 2003, publié au Mémorial C, numéro 340 du 28 mars 2003,

requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*I.- Cessions de parts sociales*

1) Monsieur Majid Agha Jani, préqualifié sub 2), cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, huit (8) parts sociales qu'il détient de la prédite société IMMO ASARS, S.à r.l., à Monsieur Rahim Agaajani, préqualifié sub 1), qui accepte, moyennant le prix d'un euro (EUR 1,-) symbolique, montant que Monsieur Majid Agha Jani reconnaît avoir reçu de Monsieur Rahim Agaajani, ce dont titre et quittance.

2) Monsieur Majid Agha Jani, préqualifié sub 2), cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, trois cent soixante-quinze (375) parts sociales qu'il détient de la prédite société IMMO ASARS, S.à r.l., à Monsieur Steve Zaug, préqualifié sub.

3), qui accepte, moyennant le prix d'un euro (EUR 1,-) symbolique, montant que Monsieur Majid Agha Jani reconnaît avoir reçu de Monsieur Steve Zaug, ce dont titre et quittance.

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Les cessionnaires participeront aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

Après les prédites cessions, les parts sociales sont détenues comme suit:

1) Monsieur Rahim Agaajani, préqualifié, trois cent soixante-quinze parts sociales .....	375
2) Monsieur Steve Zaug, préqualifié, trois cent soixante-quinze parts sociales .....	375
Total: sept cent cinquante parts sociales .....	750

*II.- Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite Monsieur Rahim Agaajani, préqualifié sub 1) et Monsieur Steve Zaug, préqualifié sub 3), seuls associés de la société IMMO ASARS, S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Majid Agha Jani, préqualifié sub 2), comme gérant administratif de la société et lui donnent décharge de sa fonction.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer Monsieur Steve Zaug, préqualifié sub 3), comme nouveau gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

*Troisième résolution*

Les associés décident de confirmer Monsieur Rahim Agaajani, préqualifié sub 1), comme gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant administratif et du gérant technique.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes, est estimé à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Agaajani, M. Agha Jani, S. Zaug, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 mai 2004, vol. 429, fol. 60, case 5.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 juin 2004.

A. Weber.

(045217.3/236/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2004.

**CYBE S.A., CENTRE CYBERENTREPRISES EUROPEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck.

R. C. Luxembourg B 74.914.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Signature.

(044540.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

**ZIMMERMANN & FILS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle.

H. R. Luxemburg B 59.989.

Im Jahre zwei tausend vier, den siebenundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Jean-Olivier Boghossian, Rechtsanwalt, dienstansässig in D-66271 Saarbrücken-Kleinbittersdorf, Kapellenstrasse 18,

handelnd in seiner Eigenschaft als Insolvenzverwalter von Herrn Rudolf Zimmermann, Kaufmann, wohnhaft in D-54668 Echternacherbrück, im Dreizepp 5,

auf Grund eines Beschlusses des Amtsgerichts Bitburg vom 27. Februar 2004.

2.- Herr Patrick Zimmermann, Bautechniker, wohnhaft in D-54668 Echternacherbrück, am Sonnenberg 6,

Alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ZIMMERMANN & FILS, S.à r.l., mit Sitz in L-1912 Luxemburg, 94, rue du Grünwald, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 59.989,

mit einem Gesellschaftskapital von einer Million Luxemburger Franken (LUF 1.000.000,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je zehn tausend Luxemburger Franken (LUF 10.000,-), welche wie folgt übernommen wurden.

1.- Herr Rudolf Zimmermann, Kaufmann, wohnhaft in D-54668 Echternacherbrück,

im Dreizepp, 5, einundfünfzig Anteile . . . . . 51

2.- Herr Patrick Zimmermann, Bautechniker, wohnhaft in D-54668 Echternacherbrück,

am Sonnenberg 6, neunundvierzig Anteile . . . . . 49

Total: ein hundert Anteile . . . . . 100

Besagte Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 2. Juli 1997, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 565 vom 15. Oktober 1997.

*Vorbemerkungen*

Herr Rudolf Zimmermann, vertreten wie eingangs erwähnt, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechts, die ihm gehören den einundfünfzig (51) Anteile an besagter Gesellschaft, an Herrn Patrick Zimmermann, vorbenannt, für den Betrag von ein tausend Euro (EUR 1.000,-).

Herr Patrick Zimmermann ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Rudolf Zimmermann, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Patrick Zimmermann den Betrag von ein tausend Euro (EUR 1.000,-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Patrick Zimmermann, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als administrativer Geschäftsführer erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Die Gesellschafter ihrerseits erklären diese Abtretung ebenfalls gutzuheissen.

Alsdann ersucht der jetzige alleinige Gesellschafter, Herr Patrick Zimmermann, vorbenannt, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln.

Das Gesellschaftskapital beträgt demzufolge vierundzwanzig tausend sieben hundert neunundneunzig Euro sechsdreissig cent (EUR 24.799,36).

Der alleinige Gesellschaft beschliesst das Gesellschaftskapital um zwei hundert zehn Euro vierundsechzig cent (EUR 210,64) zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von vierundzwanzig tausend sieben hundert neunundneunzig Euro sechsdreissig cent (EUR 24.799,36) auf fünfundzwanzig tausend Euro (EUR 25.000,-) zu bringen, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von zwei hundert fünfzig Euro (EUR 250,-), und zwar durch Einbeziehung einer freien Rücklage.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Anteilhaber beschliesst Artikel 4 der Statuten abzuändern wie folgt:

«**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausführung von Zimmererarbeiten, Dachkonstruktionen, Abdichtungsarbeiten sowie Fassadenbau und Fassadensanierung.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.»

*Dritter Beschluss*

Der alleinige Anteilhaber beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Echternach zu verlegen.

Die genaue Adresse lautet: L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle.

*Vierter Beschluss*

Gemäss vorstehendem Beschluss wird Artikel 3 der Statuten abgeändert wie folgt:

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Alsdann erklärt der jetzige alleiniger Anteilinhaber Herr Patrick Zimmermann, vorbenannt, die Satzung der Gesellschaft den neuen Gegebenheiten anzupassen.

#### **Titel I.- Name - Sitz - Zweck - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ZIMMERMANN & FILS, S.à r.l.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausführung von Zimmererarbeiten, Dachkonstruktionen, Abdichtungsarbeiten sowie Fassadenbau und Fassadensanierung.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

#### **Titel II.- Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzig tausend Euro (EUR 25.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von zwei hundert fünfzig Euro (EUR 250.-), welche integral durch Herrn Patrick Zimmermann, Bautechniker, wohnhaft in D-54668 Echternacherbrück, am Sonnenbeg 6, übernommen wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

#### **Titel III.- Verwaltungs und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV.- Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

##### *Fünfter Beschluss*

Der alleinige Anteilhaber beschliesst Herrn Harald Mossal in seiner Funktion als Geschäftsführer im Bereich der Zimmereiarbeiten sowie Herrn Rudolf Zimmermann in seiner Funktion als Geschäftsführer im Verwaltungsbereich abzurufen. Ihnen wird volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt.

##### *Sechster Beschluss*

Zum neuen Geschäftsführer im Bereich der Zimmereiarbeiten wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Jürgen Ulbrich, Zimmerermeister, wohnhaft in D-57629 Müschenbach, Schulstrasse 29.

Die Mandate von Herrn Günther Keilen als technischer Geschäftsführer im Bereich der Dachdeckerarbeiten, Fassadenbau und Flachdachisolierungen, sowie von Herr Patrick Zimmermann, als administrativer Geschäftsführer werden bestätigt.

Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft bis zum Betrag von sechs hundert zwanzig Euro (EUR 620,-) durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Darüber hinaus bedarf es den gemeinsamen Unterschriften des zuständigen technischen Geschäftsführers sowie des administrativen Geschäftsführers.

##### *Kostenabschätzung*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anzuerfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro (EUR 850,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-O. Boghossian, P. Zimmermann, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 mai 2004, vol. 356, fol. 86, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Echternach, den 7. Juni 2004.

H. Beck.

(045258.3/201/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2004.

#### **GENERAL CONSTRUCTION AND DEVELOPMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.836.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Signature.

(044550.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

#### **FIBA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 61.238.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires tenue le 5 janvier 2004 à 15.00 heures*

##### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration à savoir:

- M. Ali Benouari, Président, Administrateur-Délégué.
- M. Kamel Sahnine, Vice-Président, Administrateur-Délégué.
- Mme Yasmina Sahnine, Administrateur.

##### *Quatrième résolution*

L'Assemblée nomme à l'unanimité les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs de la Société:

- M. Ali Benouari demeurant au 8 chemin des Hauts-Crêts, 1223 Cologny à Genève (Suisse) est nommé Président et Administrateur Délégué de la Société
- M. Djamel Djerad demeurant au 4, rue Ahmed Beninal, Sidi M'hamed, Alger, Algérie, est nommé Vice-Président et Administrateur-Délégué de la Société
- M. Lamri Abed demeurant à résidence les Oliviers n° 24, Birkhadem, Alger, Algérie est nommé Vice-Président et Administrateur Délégué de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour FIBA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST LUXEMBOURG

Le Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044804.3/045/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**FIBA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 61.238.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires  
tenue le 31 mars 2004 à 15.00 heures*

*Première résolution*

Le Président informe l'Assemblée de la démission de Monsieur Ali Benouari de ses fonctions de Président et d'Administrateur délégué de la Société, ainsi que celle de Monsieur Djamel Djerad, Administrateur délégué de la Société, démissions qu'elle accepte à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée nomme à l'unanimité Monsieur Rachid Bouraoui demeurant au 7, avenue Pasteur, à Alger (Algérie) en tant qu'Administrateur délégué de la Société, ainsi que Monsieur Rabah Boussaid demeurant à la cité Sonelgaz, parc Miremout Bouzaréah, Alger, en tant qu'Administrateur délégué de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour FIBA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST LUXEMBOURG

Le Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044797.3/045/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---